

LA PRESSE EN REVUE...



VENDREDI 12 JUIN 2015

SOMMAIRE

- 1) L'opinion publique n'oubliera pas
- 2) Le déballage
- 3) Ils corrigent la copie de...



Gérard Diez La Presse en Revue

I) Voyage à Berlin : l'image de Valls abîmée par son «erreur»



« Si c'était à refaire, je ne le referai pas », a avoué Manuel Valls avant d'entamer sa visite à La Réunion - AFP/ PHILIPPE DESMAZES

En remboursant le trajet de ses deux fils, le Premier ministre tente d'éteindre la polémique sur son voyage à Berlin.

A plus de 9.000 kilomètres de Paris et après cinq jours de polémique, Manuel Valls s'est donc résigné à ce qu'il déteste faire, lui que ses proches se plaisent à toujours dépeindre en « Bonaparte traversant le pont d'Arcole » : un début de mea culpa. Débarquant à Saint-Denis de La Réunion, il a annoncé jeudi le paiement du voyage de ses enfants, qui avaient assisté avec lui, le week-end dernier, à Berlin, à la finale de la Ligue des champions entre Barcelone (sa ville natale) et Turin. Soit 2.500 euros correspondant à un tarif moyen pour les différents vols (il avait aussi fait avec eux le trajet entre Paris et Poitiers, où se déroulait le congrès du PS).

« Mea minima culpa »

« Je me dois d'incarner un comportement parfaitement rigoureux. Il ne peut y avoir la moindre place pour le doute », a-t-il souligné, se disant « sensible à la réaction des Français » et jugeant que « notre pays n'a pas besoin de polémique inutile ». Reconnaisant une « erreur de sensibilité » mais réfutant toute « faute », le Premier ministre n'a pas remboursé son propre déplacement, arguant la nécessité de « représenter la France dans de grands événements sportifs » alors que la France organise l'année prochaine l'Euro de football.

http://www.francetvinfo.fr/politique/manuel-valls/video-voyage-a-berlin-si-c-etait-a-refaire-je-ne-le-referais-pas-dit-valls_946465.html

Ce « mea minima culpa », raillé par Gilles Boyer, un des principaux lieutenants d'Alain Juppé, suffira-t-il à éteindre l'incendie ? C'est le pari fait par le chef du gouvernement, qui s'est appliqué à tweeter des photos de foule en liesse pour montrer à quel point l'accueil, à La Réunion, avait été « chaleureux ».



Manuel Valls@manuelvalls
Merci, chers amis, pour votre accueil si chaleureux à La Réunion. La France est riche de ses Outre-mer. MV

Au sein de l'exécutif, beaucoup veulent croire que l'affaire est désormais close. Même si Manuel Valls peine à convaincre que la polémique n'a « aucune raison d'être » – selon la formule du patron des députés socialistes Bruno Le Roux – et qu'il n'a pas utilisé un avion de l'Etat, donc l'argent des contribuables, pour assister à un match de football. Le déplacement, qualifié d'« institutionnel et [d'] officiel » par son entourage, n'était pas inscrit à son agenda officiel. Et s'il a bien rencontré le président de l'UEFA, Michel Platini, il aurait pu le faire quelques jours plus tard à Paris, lorsque ce dernier a été reçu par François Hollande. Une association, le Front républicain d'intervention contre la corruption fondée par des anciens de l'ONG Anticor, a annoncé jeudi son intention de porter plainte pour détournement de fonds publics.

La « République irréprochable » écornée

Il faudra attendre les sondages pour savoir si le faux pas, qui a « choqué » 77 % des Français selon une enquête Elabe-BFMTV, se solde par une chute de la popularité de l'exécutif. Mais ce qui est certain, c'est que ce « premier accident industriel depuis que Manuel Valls est à Matignon » – dixit un ministre – écorne un peu plus la « République irréprochable », jadis promise par François Hollande. Et il entache, surtout, l'image de courage et de parler-vrai que Manuel Valls

veut donner de lui-même.

Jusqu'au sommet de l'Etat, on le juge fragilisé. « Il avait un côté silex. Là, on s'approche du calcaire », tranche un socialiste de poids. « Ça va laisser des traces », admet un autre. « Il ne va pas le traîner toute sa vie mais ça achève de le rendre comme les autres », renchérit un conseiller ministériel. Non seulement il n'a pas écouté ceux qui, à Poitiers, l'avaient mis en garde contre ce déplacement à Berlin, mais il a mal géré la suite, s'affichant dès le lendemain à Roland-Garros puis s'empêtrant dans les explications. « La communication peut-être n'a pas été exactement ce qu'elle aurait pu être », a noté le numéro deux du gouvernement, Laurent Fabius. « C'est une mèche courte vis-à-vis des socialistes, une mèche longue vis-à-vis de l'opinion », insiste-t-on au PS.

Fatigue après plus d'un an à Matignon ?

Depuis quelque temps déjà, de hauts responsables confient que Manuel Valls a changé, s'est « recroquevillé sur lui-même », « n'écoute plus », « ne supporte plus aucune remarque ». Le signe d'une fatigue après plus d'un an à Matignon ? Ou, plus inquiétant, de nervosité ? « Il est dans une situation où il sait qu'il ne peut pas aller contre François Hollande et doit attendre », analyse un ministre, qui poursuit : « La seule chose qu'il n'aime pas, lui, l'homme du sûr, c'est l'incertitude... »

LesEchos.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

II) Le procès de la juge Prévost-Desprez vire au grand déballage

Par Michel Deléan

Jugée pour violation du secret professionnel dans l'affaire Bettencourt, la juge Isabelle Prévost-Desprez ne se laisse pas faire, et dénonce sans prendre de gants les agissements de l'ancien procureur de Nanterre, Philippe Courroye.

Bordeaux, de notre envoyé spécial. « Comme je suis prévenue, je peux tout dire », lance Isabelle Prévost-Desprez d'un air un peu las et faussement ingénu. Être « prévenue », en l'occurrence, signifie comparaître devant le tribunal correctionnel, à Bordeaux, et devoir répondre d'un délit. Alors, quitte à être là, jugée de façon un peu curieuse pour d'éventuelles « violations du secret professionnel » au démarrage de l'affaire Bettencourt, en 2010, autant raconter ce qui se passe dans le secret des tribunaux. Les petits et grands secrets. La folie des hommes.

Puisqu'on la traîne en correctionnelle comme un délinquant, l'actuelle présidente de la XV^e chambre de Nanterre saisit l'occasion, lors du traditionnel examen de personnalité. Elle déballe tout. Ses rapports avec Philippe Courroye qui se sont dégradés progressivement, lorsque tous deux étaient juges d'instruction au pôle financier de Paris, notamment co-désignés sur le dossier de l'Angolagate. « Un jour où j'avais besoin de pièces, je suis entrée dans le cabinet de Philippe Courroye, et il était en train de remettre des PV à un journaliste. Ils étaient blêmes », lance-t-elle. Le même magistrat aurait tenu une fois des propos antisémites en sa présence. Enfin, il n'aurait pas respecté la procédure, en envoyant « la secrétaire de Charles Pasqua » passer la nuit au dépôt à l'issue de sa garde à vue pour la faire déférer. Le ton du procès est donné.

Nommée au tribunal de Nanterre, Isabelle Prévost-Desprez y est d'abord juge d'instruction, et trouve de vieux dossiers en jachère, dont l'un concernant la mairie de Puteaux, poursuit-elle. Après une perquisition dans le fief de la famille Ceccaldi-Raynaud, la protection policière dont elle bénéficiait – après avoir reçu des menaces de mort – lui est subitement « retirée par Nicolas Sarkozy », glisse la juge.



Isabelle Prévost-Desprez © Reuters

Nommée au tribunal de Nanterre, Isabelle Prévost-Desprez y est d'abord juge d'instruction, et trouve de vieux dossiers en jachère, dont l'un concernant la mairie de Puteaux, poursuit-elle. Après une perquisition dans le fief de la famille Ceccaldi-Raynaud, la protection policière dont elle bénéficiait – après avoir reçu des menaces de mort – lui est subitement « retirée par Nicolas Sarkozy », glisse la juge.

Devenue présidente de la XV^e chambre correctionnelle de Nanterre spécialisée dans les affaires financières, elle découvre une autre facette de Philippe Courroye, un « ami de Nicolas Sarkozy », « nommé à Nanterre contre l'avis du CSM [le Conseil supérieur de la magistrature – ndlr] », « parce que Nicolas Sarkozy avait été président du conseil général des Hauts-de-Seine et que ses amis étaient encore là ». Isabelle Prévost-Desprez dit alors voir arriver des dossiers « volontairement incomplets », le procureur refusant de désigner des juges d'instruction dans les affaires financières et préférant ouvrir de simples enquêtes préliminaires. « Parfois, il manquait le PV de synthèse du service de police spécialisé qui résumait toute l'affaire. Ce n'était pas fait pour nous faciliter la tâche », confirmera à la barre le témoin Christophe Régnard, qui a siégé à ses côtés. « Il y avait beaucoup de renvois, et des relaxes. »

Les digues sont grandes ouvertes. La juge Prévost-Desprez évoque le fameux déjeuner organisé chez lui par Philippe Courroye avec l'homme d'affaires Jean-Charles Naouri (employeur de l'épouse du magistrat, alors visé

par plusieurs plaintes), l'avocat du grand patron, Paul Lombard, et le commissaire de police chargé de superviser ces dossiers sensibles. Un mélange des genres qui, une fois divulgué, a peut-être empêché Philippe Courroye d'être promu procureur de Paris. « Ce déjeuner aurait dû déclencher une enquête pour trafic d'influence. Je l'ai dit à ma hiérarchie, mais elle n'a rien fait. C'est une honte pour l'image d'impartialité de la justice française », assène Isabelle Prévost-Desprez. La tension monte encore à Nanterre avec l'affaire du compte bancaire piraté de Nicolas Sarkozy, au cours de laquelle la présidente et ses deux assesseurs s'interrogent sur le fait que le président de la République puisse juridiquement être partie civile, provoquant la fureur du procureur Courroye.

C'est dans ce contexte que les avocats de Françoise Meyers-Bettencourt, Olivier Metzner et Nicolas Huc-Morel, décident de saisir directement la présidente de la XV^e chambre au moyen d'une citation directe visant François-Marie Banier, pour contourner l'inertie du procureur Courroye qui laisse mijoter à petit feu une enquête préliminaire depuis près de deux ans. Une véritable déclaration de guerre.

À partir de septembre 2009, Philippe Courroye diligente une enquête pour vérifier si la présidente de la XV^e chambre a obtenu ce dossier dans des conditions normales. En vain. Il adresse ensuite un rapport à la présidente du tribunal de Nanterre, Chantal Arens, pour se plaindre de la façon dont travaille Isabelle Prévost-Desprez. Nouvel échec. Viennent ensuite les demandes de

dessaisissement, et les attaques de Georges Kiejman, censé défendre alors les intérêts de Liliane Bettencourt.

La magistrate tient bon. Les fuites se multiplient dans la presse. « Philippe Courroye se rendait régulièrement à l'Élysée. Je représentais un danger, et il fallait m'écarter », assure-t-elle. Tentant une manip' assez complexe, le procureur de Nanterre lui aurait imputé à tort, et de façon machiavélique, la fuite d'une demande de perquisition chez Georges Kiejman visant à récupérer le dossier médical de Liliane Bettencourt. Isabelle Prévost-Desprez le répète, on a tout tenté pour la faire dessaisir du dossier : « Si j'avais été une gentille magistrate, j'aurais attendu mon avancement et ma médaille. »

Plusieurs témoins viennent confirmer à la barre le climat délétère, la violence sourde qui régnaient alors au tribunal de Nanterre. Bruno Houssa, ancien juge assesseur à la XV^e chambre, raconte que le parquet de Nanterre « a refusé de transmettre les enregistrements Bettencourt au tribunal ». Étrange. « On a ressenti une collusion entre le parquet et Georges Kiejman pendant toute cette procédure pour faire dessaisir Isabelle Prévost-Desprez », poursuit le magistrat. Il revient sur le fac-similé d'un extrait de procès-verbal publié par Le Figaro et rappelle que « les avocats, le parquet et les policiers ont accès à ces PV ». Il en est certain, jamais Isabelle Prévost-Desprez, « une magistrate rigoureuse, une professionnelle », n'aurait fait une chose pareille.

Le témoignage de Benjamin Blanchet est plus marquant encore. Alors substitut au parquet financier de Nanterre, il remarque que certains dossiers financiers sont curieusement aiguillés par le procureur vers une autre chambre que la XV^e. Ce jeune magistrat a le tort de saluer Isabelle Prévost-Desprez et de reconnaître ses qualités professionnelles. Après un dossier traité avec elle, concernant l'ancien maire d'Asnières, on ne lui adresse plus la parole au parquet. « J'étais passé à l'ennemi. J'étais devenu un traître parce que j'avais des relations normales avec Isabelle Prévost-Desprez », relate-t-il.

Selon ce témoin, la présidente de la XV^e chambre s'est toujours comportée en grande magistrate et en femme courageuse. « Le conflit était entretenu avec soin par le procureur, son adjointe et la chef de la division économique et financière. » Ému, il rappelle aussi le suicide d'un collègue et ami du parquet de Nanterre, Lionel Beauvais, en 2012, qu'il situe dans ce contexte littéralement

invivable.

Le troisième témoin, Christophe Régnard, a siégé à Nanterre aux côtés d'Isabelle Prévost-Desprez et l'a ensuite défendue, en marge de l'affaire Bettencourt, en tant que président de l'Union syndicale des magistrats (USM, modérée et majoritaire). Lui aussi revient en détail sur « l'obstruction du parquet » dans l'affaire Bettencourt, les « difficultés rencontrées par un magistrat du siège », et le travail qu'il a effectué auprès des médias pour expliquer les enjeux institutionnels de cette affaire. Une affaire Bettencourt où « il y avait déjà beaucoup de fuites dans l'enquête préliminaire du procureur Courroye », rappelle-t-il.

Un réquisitoire au vitriol

Après un article du Monde annonçant une perquisition ordonnée par Isabelle Prévost-Desprez chez Liliane Bettencourt, Georges Kiejman avait aussitôt déposé plainte, et Philippe Courroye avait ouvert une enquête sur-le-champ, demandant les fadettes des journalistes. L'avocat et le procureur voulaient, en fait, éclabousser Isabelle Prévost-Desprez et obtenir son dessaisissement, un des auteurs de l'article étant de ses amis. Liliane Bettencourt n'a pas même signé la plainte, que son avocat de l'époque semble avoir rédigée de sa propre initiative. L'enquête du procureur Courroye sera annulée par la suite, l'affaire de la fuite n'étant pas assez grave pour violer le secret des sources. La procédure a pourtant repris à Bordeaux.

Accusée d'avoir annoncé la perquisition, et même d'avoir divulgué des extraits de PV par SMS, Isabelle Prévost-Desprez dément catégoriquement, et se défend pied à pied. Certes, elle envoie beaucoup de SMS et elle connaît des journalistes, mais elle n'aborde jamais le fond de ses dossiers et respecte toutes ses obligations de magistrate, expose-t-elle. Le tribunal s'étonne tout de même du nombre de messages échangés avec des journalistes au plus fort de l'affaire Bettencourt, à l'été 2010, mais constate que le contenu des SMS ne figure pas au dossier du jour.

Par ailleurs, les débats montrent que beaucoup de monde avait accès au dossier Bettencourt, en 2010. Certaines fuites venaient de l'Élysée, du ministère de l'intérieur, du ministère de la justice, de policiers, d'avocats... Isabelle Prévost-Desprez reconnaît seulement avoir démenti une

fausse nouvelle, en précisant à un journaliste qu'elle ne participait pas elle-même à la perquisition chez Liliane Bettencourt.



Nicolas Sarkozy et Philippe Courroye.

L'accusation s'effondre d'un coup à l'audience, lorsqu'on apprend ceci : à peine prévenu de la perquisition par les policiers, l'infirmier de la milliardaire, en vacances avec elle en Espagne, avait immédiatement appelé l'avocat, Pascal Wilhelm, et la communicante, Marion Bougeard. Des pistes de fuite qui n'ont pas été explorées. Ces SMS étaient pourtant antérieurs à l'un de ceux reprochés à Isabelle Prévost-Desprez. La magistrate, elle, a eu droit à une perquisition à son domicile. Ses comptes bancaires, ses communications téléphoniques, ses mails personnels et professionnels ont été épluchés. « J'ai été traitée comme une trafiquante de stupéfiants », dit-elle.

« A-t-elle une immunité ? Est-elle au-dessus de tout soupçon ? » ironise en retour le procureur-adjoint Gérard Aldigé, dans un réquisitoire violent, méchant, et excessif compte-tenu de la faiblesse du dossier. Ce procureur à l'ancienne, grand défenseur de présomption d'innocence, fulmine contre les fuites « destructrices pour les personnes mises en cause » dans les enquêtes. Semblant déplorer l'existence du droit à l'information, il ne peut s'empêcher de maudire la presse, qui viole le secret de l'instruction, et il ne comprend pas pourquoi et comment une magistrate peut avoir des contacts avec des journalistes. Il défend, en revanche, le travail de Philippe Courroye.

Seul Gérard Aldigé voit des « preuves » dans ce dossier, là où avocats et témoins ne discernent que des indices et des coïncidences. Ce même procureur qui a requis la relaxe en faveur d'Éric Woerth, Pascal Wilhelm et Stéphane Courbit,

dans le procès pour abus de faiblesse, puis la relaxe d'Éric Woerth et Patrice de Maistre, dans le procès pour trafic d'influence, demande maintenant la condamnation d'Isabelle Prévost-Desprez pour violation du secret professionnel. Elle risque théoriquement un an de prison, mais il ne demande contre la magistrate que 5 000 euros d'amende. Tout ça pour ça...

Les avocats du tuteur de Liliane Bettencourt, partie civile, rappellent qu'Isabelle Prévost-Desprez a sauvé le dossier d'abus de faiblesse jugé voici quelques semaines. François Saint-Pierre, le défenseur d'Isabelle Prévost-Desprez, démonte quant à lui l'accusation de violation du secret professionnel, et fait une petite leçon de droit au procureur. Sur le fond de l'affaire, l'avocat déclare notamment ceci : « Le parquet de Nanterre exécutait des ordres politiques à cette époque, et il a trahi sa mission. Il est indigne de vouloir désigner un bouc émissaire, on ne peut pas attaquer un juge comme cela, au prétexte d'un article de presse. C'est une question de principe », conclut-il en plaidant la relaxe.

Isabelle Prévost-Desprez, « attristée » des attaques reçues depuis cinq ans, ajoute encore quelques mots : « Je suis et resterai une femme libre et une magistrate indépendante. »

Le jugement sera rendu le 2 juillet.

mediapart.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

III) Les députés corrigent la copie de Valls sur les indemnités prud'homales

Nathalie RAULIN



Déclaration de Manuel Valls à l'issue d'un Conseil restreint sur l'emploi et l'activité dans les TPE et les PME, au Palais de l'Élysée, le 9 juin. (Photo Laurent Troude)

La commission spéciale qui examine le projet de loi Macron a adopté la mesure amendée, plus favorable aux salariés licenciés.

Manuel Valls a dû en rabattre. Sous pression des rapporteurs socialistes de la commission spéciale de la loi Macron, le Premier ministre a accepté de remanier en profondeur la mesure de son plan TPE-PME qui avait, mardi, suscité l'indignation de la majorité: le plafonnement des indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif. C'est donc une version très amendée de sa proposition initiale que la commission a finalement adoptée jeudi.

A défaut de pouvoir s'opposer frontalement à cette mesure dont ils doutent en aparté qu'elle relève du «frein à l'embauche», les rapporteurs Richard Ferrand et Denys Robiliard se sont employés à en limiter les conséquences dommageables pour les salariés. «Politiquement, il était tout de même compliqué pour le gouvernement de soutenir l'idée selon laquelle licencier abusivement à moins cher allait créer des emplois» sourit Ferrand. Face au tir de barrage, la résistance initiale de Matignon a fait long feu. En complète osmose avec le ministre de l'économie Emmanuel Macron, les rapporteurs se sont donc mis au travail pour déminer l'affaire.

Dialectique gouvernementale

Leur objectif: fixer dans la loi des plafonds d'indemnités sensiblement supérieurs à la

moyenne des indemnités actuellement allouées par les tribunaux sur l'ensemble du territoire, en fonction de l'ancienneté du salarié et de la taille de l'entreprise. Pour se faire, ils retiennent non pas deux mais trois catégories d'entreprises (moins de 20 salariés; de 20 à 299; plus de 300) et trois niveaux d'ancienneté - moins de 2 ans; de 2 à 10 ans (contre 15 ans version Matignon); plus de 10 ans. Les plafonds d'indemnités sont revus à la hausse lorsque l'entreprise compte plus de 300 salariés mais aussi lorsque l'ancienneté du salarié est inférieure à deux ans quelque soit la taille de l'entreprise. De quoi rosir la copie du gouvernement et permettre au ministre de l'Économie de sortir la tête haute d'une séquence politiquement délicate. «Notre volonté n'est pas de réduire les droits mais de limiter la dispersion des indemnités en fonction des territoires et d'accroître la sécurité et la visibilité pour les salariés et les employeurs» a pu faire valoir jeudi Emmanuel Macron, rappelant que le juge ne sera tenu à aucun barème en cas de faute très grave de l'employeur, comme le harcèlement ou les pratiques discriminatoires.

Présent en commission, Benoît Hamon a porté le fer sur le fond et critiqué la dialectique gouvernementale consistant à faire le lien entre embauche et indemnités à verser aux prud'hommes en cas de licenciement. En revanche, l'ex ministre et figure de l'aile gauche du PS n'a rien trouvé à redire à la copie amendée. Il a même salué d'un «chapeau!» les rapporteurs au détour d'un couloir. De quoi faire baisser la tension dans les rangs socialistes. «Au bout du compte, cette disposition aura sans doute moins pour effet de créer de l'emploi que d'accélérer le règlement des conflits patron salariés et de limiter les procédures contentieuses, pronostique Richard Ferrand. Plutôt que de perdre du temps aux prud'hommes, il y a fort à parier que les employeurs se référeront aux plafonds définis et sortiront leur carnet de chèque.»

Nathalie RAULIN



LAPRESSEENREVUE.EU

A Suivre...
La Presse en Revue

